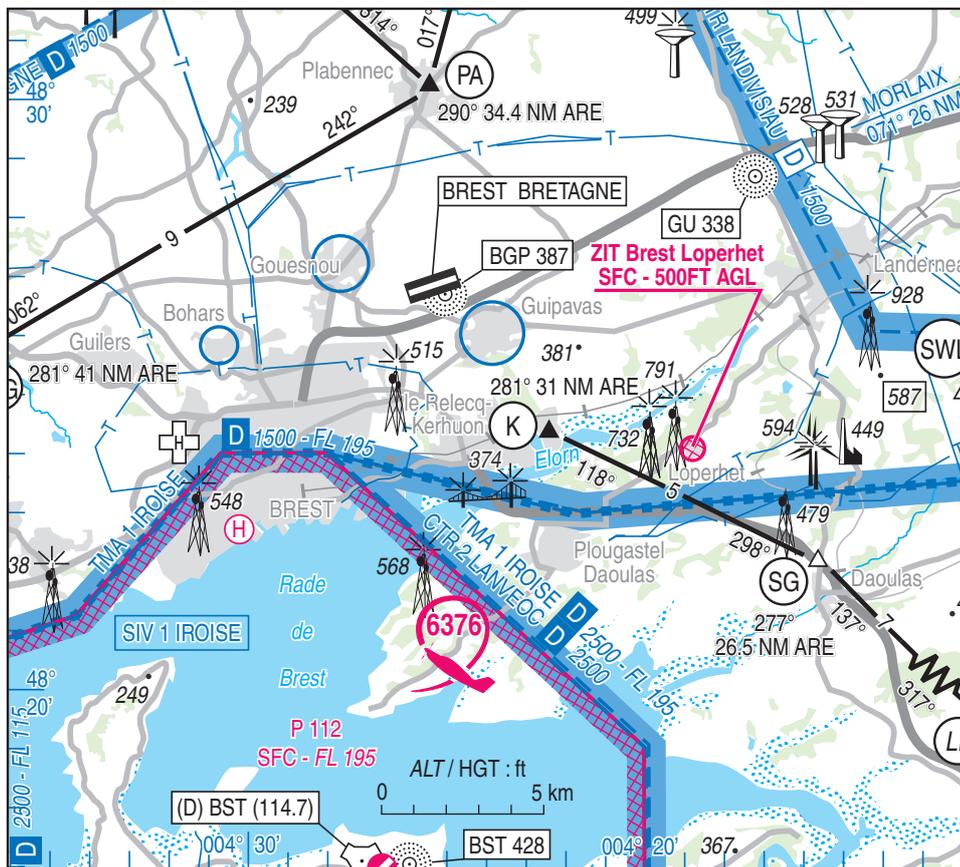


Objet : Création de 3 zones interdites temporaires (ZIT) en FIR Brest LFRR
En vigueur : Du 07 mai 2020 au 21 avril 2021

Lieu : FIR : Brest LFRR - AD : Landivisiau LFRJ, Lorient Lann Bihoué LFRH - hors AD : Brest Loperhet

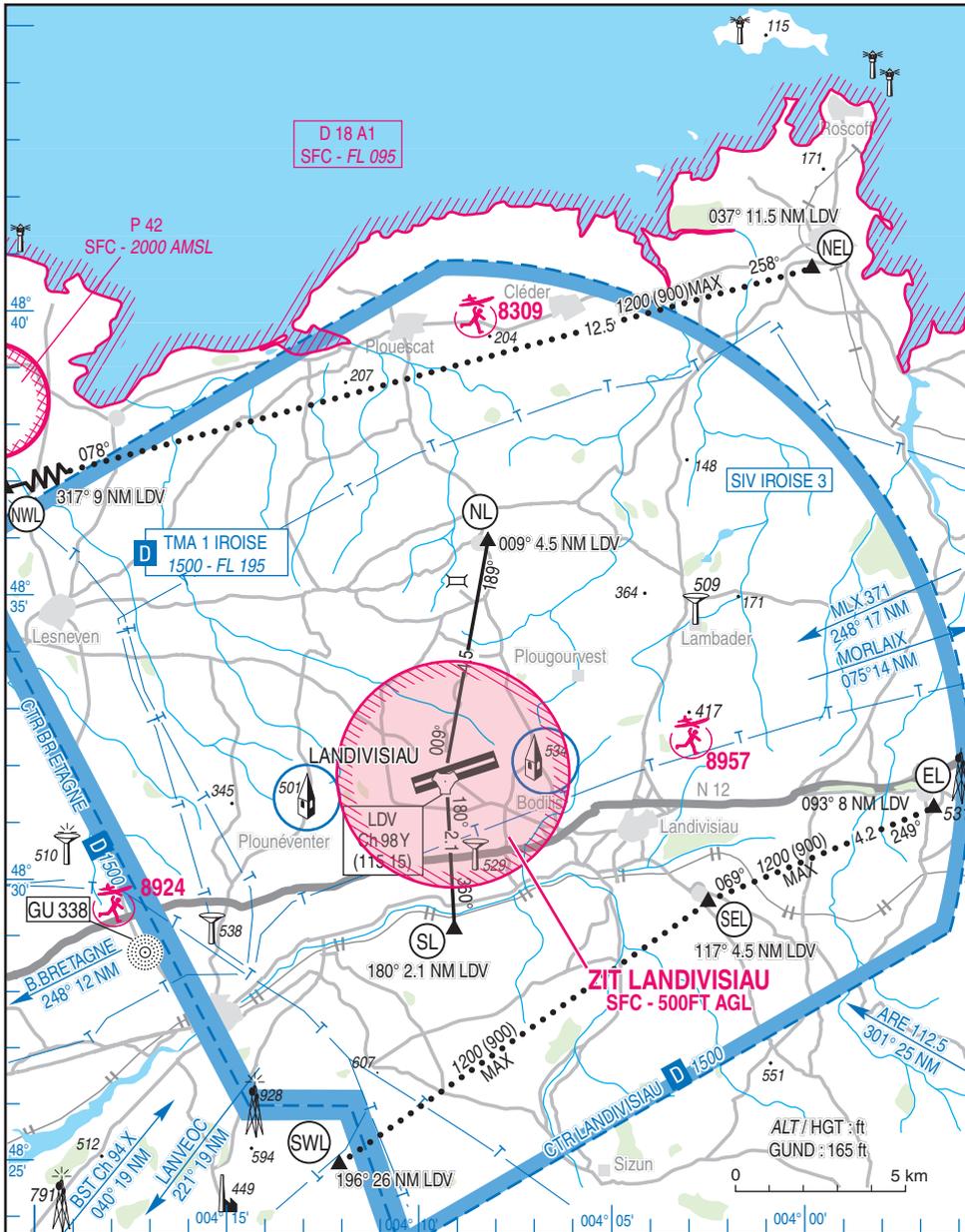
1. ZIT BREST LOPERHET



Extrait carte VAC AD 2 LFRB APP 01 en vigueur le 31 JAN 2019

ACTIVITÉ
Interdiction de survol d'installations Défense spécifiques.
DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ
H24
STATUT
Zone interdite temporaire (ZIT) qui se substitue aux parties des espaces aériens avec lesquelles elle interfère
GESTIONNAIRE
NIL
CONDITIONS DE PENETRATION
CAG/CAM : Pénétration interdite à tout aéronef télépiloté sans personne à bord, à l'exception des aéronefs télépilotés d'Etat.
SERVICES RENDUS
Information et alerte
LIMITES LATERALES ET VERTICALES
cercle de 0.2 Nm (370 mètres) de rayon centré sur : 48°24'05"N - 004°18'51"W
SFC - 500 ft AGL

2. ZIT LANDIVISIAU



Extrait carte DIA Landivisiau « à vue » AD 2 LFRJ APP 01 en vigueur le 28 mars 2019

ACTIVITÉ
Interdiction de survol d'installations Défense spécifiques.

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ
H24

GESTIONNAIRE
LANDI TWR.

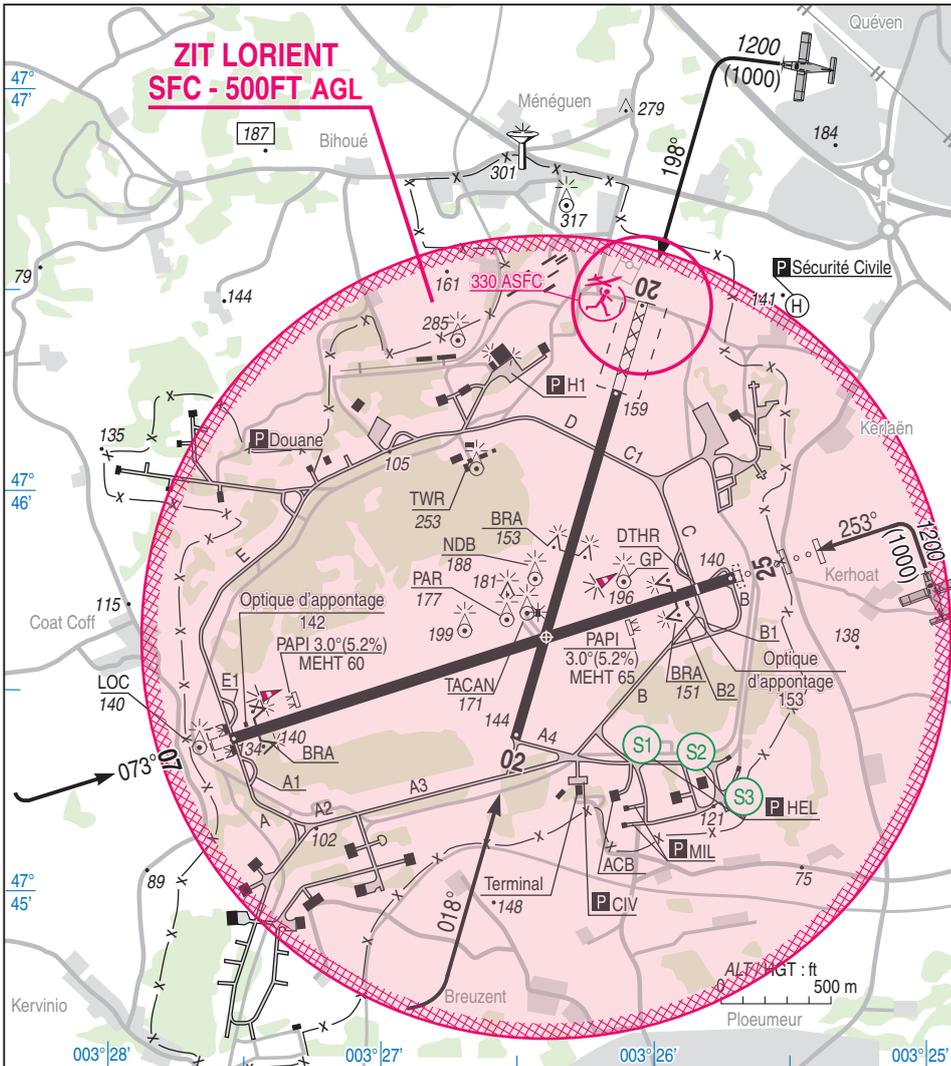
STATUT
Zone interdite temporaire (ZIT) qui coexiste avec les espaces aériens avec lesquels elle interfère.

CONDITIONS DE PÉNÉTRATION
CAG/CAM : Pénétration interdite à tout aéronef télépiloté sans personne à bord, à l'exception des aéronefs d'Etat télépilotés et des activités aéronautiques régies par protocole avec le gestionnaire qui restent utilisables.

SERVICES RENDUS
Les services rendus sont conformes aux classes des parties d'espaces aériens avec lesquelles la ZIT coexiste.

LIMITES LATÉRALES ET VERTICALES
<u>Limites latérales :</u> Cercle de 2 Nm de rayon centré sur : 48°31'49"N - 004°09'06"W (ARP)
<u>Limites verticales :</u> SFC / 500 FT AGL

3. ZIT LORIENT



Extrait carte DIA VAC AD 2 LFRH ATT 01 en vigueur le 14 SEP 2017

ACTIVITÉ
Interdiction de survol d'installations Défense spécifiques.
DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ
H24
GESTIONNAIRE
Lorient Tour
STATUT
Zone interdite temporaire (ZIT) qui coexiste avec les espaces aériens avec lesquels elle interfère.
CONDITIONS DE PENETRATION
CAG/CAM : Pénétration interdite à tout aéronef télépiloté sans personne à bord, à l'exception des aéronefs d'Etat télépilotés et des activités aéronautiques régies par protocole avec le gestionnaire, qui restent utilisables.
SERVICES RENDUS
Les services rendus sont conformes aux classes des parties d'espaces aériens avec lesquelles la ZIT coexiste.
LIMITES LATERALES ET VERTICALES
<u>Limites latérales :</u> Cercle de 1 NM de rayon centré sur 47°45'38"N, 003°26'24"W (ARP Lorient Lann Bihoué)
<u>Limites verticales :</u> SFC/500 ft AGL